



# Elections professionnelles du 6 décembre 2018



## Piments Rouges



Élections professionnelles Fonction publique territoriale



6 DÉCEMBRE  
**2018**

# JE VOTE CGT

# Sommaire

- ◆ Editorial
- ◆ CAP A, B et C
- ◆ Comité technique
- ◆ Vademecum de nos candidats
- ◆ La CGT et l'UFICT du Grand Reims en Action
- ◆ La CGT du Grand Reims
- ◆ L'UFICT CGT du Grand Reims
- ◆ Notre site internet
- ◆ Nos guides
- ◆ L'enjeu de l'égalité professionnelle
- ◆ Fiches filières
- ◆ Rejoindre la CGT

## Parole de candidate

« Il me semble nécessaire d'accompagner les **mutations** en cours, rappeler les fondamentaux et la vocation du **Service Public** pour la satisfaction des **usagers** tout en garantissant les meilleures **conditions de travail** pour les agents, autour du concept **d'intérêt général**. Je me présente à ces élections avec la volonté de ramener le **débat** sur les enjeux peut-être essentiels pour l'avenir du SP. L'efficacité économique du service public peut aussi se démontrer dans certains cas, même si tous les services ne se chiffrent pas forcément (ou pas facilement...). Riche de questions sur notre vocation, nos **missions**, nos responsabilités et les limites de chacun, notre impact terrain et social... tout en restant capables d'innover, d'être souples et réactifs ... **Pourquoi le « statut » existe ?** A force de s'imaginer que c'est acquis - dans l'ADN du fonctionnaire, je pense qu'on l'oublie tous un peu, et qu'on ne prend même plus le temps d'y **réfléchir !** ». **Nathalie Picard**, ingénieure principale, direction de l'eau et de l'assainissement

## Ours

Une publication des syndicats CGT du Grand Reims et UFICT CGT du Grand Reims. Directeurs de publication: Karim Lakjaâ et Bruce Payen. Comité de rédaction: Alain Génieur, Anna Tacher, Jean De Maitrise, Annie Mateur. Tirage: 1500 exemplaires.

Intensification du travail, postes vacants, sous-effectifs, objectifs quantitatifs irréalisables, individualisation plutôt que travail collectif, absence de concertation et d'espace de régulation, absence de soutien, rythmes de travail délétères, travail de nuit, disparition des CHS-CT, etc.

## On a connu mieux



comme conditions de travail!

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

la cgt

#jevotecgt le 6 décembre

## FONCTIONNAIRE UN STATUT



0) 07611540000000497521000

## AU SERVICE DU CITOYEN PAS D'UNE CLIENTÈLE

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

la cgt UFICT Ingés • Cadres • Techs

la cgt

#jevotecgt le 6 décembre





L'année 2018 s'achèvera avec de nouvelles élections professionnelles, le 6 décembre.

**Création du Grand Reims, lutte victorieuse contre le RIFSEEP, dégradation des conditions de travail, blocage des carrières, management violent**

Celles-ci interviennent presque deux ans après la **création du Grand Reims, dans le cadre de la réforme territoriale, qui** a abouti à une communauté urbaine de 1500 agents et cadres, avec des conséquences organisationnelles et fonctionnelles.

Elles se produisent également après une formidable mobilisation de près de 1 200 agents pétitionnaires et de 300 grévistes. Avec la CGT et l'UFICT-CGT, les agents et cadres du Grand Reims ont obtenu **une nouvelle prime égalitaire** pour tous qui passera à 500 € en 2020. Et ce à l'opposé de l'inégalitaire RIFSEEP dont les effets ont été neutralisés.

Dans le même temps, **les conditions de travail se sont fortement dégradées** sous l'effet des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail.

Qui plus est, la majorité des agents et cadres voient leur carrière bloquée. Avancement de grade, avancement d'échelon (fin de l'avancement à minima), promotion, mobilité interne sont ralentis voire au point mort.

Dans ce contexte, le management tend à devenir de plus en plus violent et technocratique.

**2019, attaque généralisée contre le statut de la fonction publique et le service public**

En effet, le gouvernement programme la destruction massive du service public et du statut de la fonction publique pour 2019. Pour ce faire, il a élaboré le programme CAP 2022 et la contractualisation.

Cette dernière et les 12,5 milliards de réduction de dotations de l'Etat programmée entre 2014 et 2017 ont pour effet de placer la majorité des collectivités locales dans une situation d'impasse financière avec un risque de récession sans précédent de

l'activité économique.

**La Fonction publique territoriale est particulièrement impactée** : baisse des moyens et effectifs, augmentation de la précarité, privatisation de missions, dégradation des conditions de travail et d'accueil des usagers, augmentation des tarifs pour le public, fermeture de lieux publics, éloignement des services publics, réduits à internet.

**Le Grand Reims et la Ville de Reims n'échappent pas à ces processus destructeurs.** Les non remplacements d'agents suite à une mobilité externe ou à un départ à la retraite impactent gravement les conditions de travail et la qualité du service public.

**Le 6 décembre, le vote CGT et UFICT CGT**

Le 6 décembre 2018, nous invitons les agents et cadres du Grand Reims à voter CGT et UFICT CGT pour dire leur attachement à leurs missions de service public et à leur statut de fonctionnaire.

**Karim Lakjaâ**, secrétaire de l'UFICT CGT, membre du CSFPT et **Bruce Payen**, secrétaire de la CGT



# Les Commission Administratives Paritaires

LES FONCTIONNAIRES,  
ARTISANS  
DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

FIER-E-S  
LES FONCTIONNAIRES!  
cgt

Les CAP émettent des avis, préalables aux décisions à prendre par l'autorité territoriale, sur les questions d'ordre individuel intéressant les seuls fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Avant chaque CAP, les élus CGT et UFICT-CGT se réunissent afin d'échanger sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et formaliser les positions syndicales. la CGT et l'UFICT CGT ont a plusieurs reprises, notamment en matière de promotion, réussi à obtenir de l'employeur une modification de ces choix. Pour ce faire, nos élus ont systématiquement présenté des dossiers étayés. Leurs compte-rendus sont disponibles sur notre site internet.



## CAP

### Nos candidat-e-s

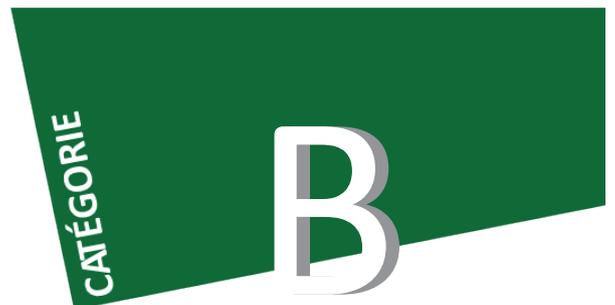
- ♦ **Christophe Aubry**, ingénieur principal, Direction du développement économique
- ♦ **Florence Regnière**, attachée territoriale, Direction de l'eau et de l'assainissement
- ♦ **Nicolas Jarosz**, attaché territorial, Direction du développement économique
- ♦ **Sandra Vieira Neves**, attachée territoriale, Direction du protocole
- ♦ **Frédéric Poupon**, attaché de conservation du patrimoine, Direction de l'Urbanisme, archéologie
- ♦ **Corine Moreau**, ingénieure principale, Direction du Développement durable
- ♦ **Nicolas Bouquemont**, ingénieur principal, Direction des moyens mobiles
- ♦ **Nathalie Picard**, , ingénieure principale, Direction de l'eau et de l'assainissement



## CAP

### Nos candidat-e-s

- ♦ **Julien Thibault**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Sécurité civile
- ♦ **Sabine Sanchez Sanchez**, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement
- ♦ **Tania Boucherie**, rédactrice principale de 2<sup>ème</sup> classe, DEA
- ♦ **Franck Breton**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'urbanisme
- ♦ **Corinne Cousinat**, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DSIT
- ♦ **Frédérique Tramolay**, rédactrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, Direction du protocole
- ♦ **Julien Radin**, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, Direction de la voirie
- ♦ **Philippe Manca**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la voirie



## Nos candidat-e-s

- ◆ **Mickael Sanchez – Sanchez**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement
- ◆ **Cathy Mézière**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, Pôle Fismes Ardres et Vesle
- ◆ **Bruce Payen**, agent de maîtrise principal, Direction de la voirie
- ◆ **Laurence Chappellet**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'Urbanisme, Archéologie
- ◆ **Rémy Thiebault**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la communication
- ◆ **Marjorie Pietras**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Reims contact
- ◆ **Dominique Lefort**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Martine Boschini**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction des ressources humaines
- ◆ **Claudine Depoix**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Christophe Doucède**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Mélanie Thiebault**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Boris Lecoq**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Lida Mahtout**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Alain Ney**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Constance Bia**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens Généraux
- ◆ **Christophe Blanchet**, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, Direction de l'urbanisme



Depuis 2013, nous siégeons en CAP. Nous y défendons des **valeurs d'équité et d'égalité de traitement**. Nous demandons une **transparence** pleine et entière des CAP et la transmission d'informations utiles pour pouvoir émettre un avis pertinent. Nous sommes très attachés à **rendre compte de notre mandat à l'issue de chaque CAP**. Notre action a permis de faire bouger les lignes et nous revendiquons notre indépendance à l'égard de l'exécutif. Notre voix porte. Donc la vôtre compte.

**Florence Regnière, attachée territoriale, DEA**



Les CAP sont parfois des moments de **tension**. L'employeur interdit ainsi aux supérieurs de prendre la parole en CAP. Ce alors que pendant des décennies, il en allait autrement. Il s'agit d'**entraves à la démocratie sociale et à la liberté syndicale**. Malgré ces tentatives, nous faisons **entendre votre voix**. **Sabine Sanchez Sanchez, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DEA**



La CAP C est celle qui traite du plus grand nombre d'agents (environ 900). **Promotions et avancements de grade** donne lieu à **de nombreuses déceptions**. Les agents font le constat de carrières bloquées. La CGT comme l'UFICT CGT y exige **des déroulements de carrière réels et linéaires pour toutes et tous**. **On lâchera rien**. **Cathy Mézière, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, Pôle Fismes Ardres et Vesle**



# Le Comité Technique

LES SERVICES PUBLICS  
OU LE RETOUR À LA CHARITÉ,  
J'AI FAIT MON CHOIX



Le Comité Technique (CT) est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

## Le CT reçoit communication de rapports :

- ◆ Sur l'état de la collectivité et établissement (tous les 2 ans), indiquant les moyens budgétaires, effectifs, bilans d'accès à la formation des agents contractuels...
- ◆ Sur l'état des agents mis à disposition;
- ◆ Sur le déroulement des contrats d'apprentissage
- ◆ Sur la création d'emplois permanents à temps non complets;
- ◆ Sur l'emploi des travailleurs handicapés;
- ◆ Sur l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale;
- ◆ Du rapport annuel (bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail);
- ◆ Du programme annuel de prévention des risques professionnels.

## Les interventions de la CGT et de l'UFICT-CGT en Comité technique

Elles ont porté sur les sujets suivants:

- ◆ Les réorganisations,
- ◆ La rémunération directe (Régime indemnitaire),
- ◆ La rémunération indirecte (CAS, chèques déjeuner, chèques vacances, COLLECTeam, etc.),
- ◆ Les tarifs du restaurant communautaire,
- ◆ Le plan de formation,
- ◆ Le remboursement des frais de formation,
- ◆ La réorganisation territoriale,
- ◆ Les privatisations,

- ◆ Les suppressions de postes,
- ◆ Le bilan des CREP,
- ◆ L'égalité femme—homme,
- ◆ L'intégration des collègues handicapés,
- ◆ Le temps de travail,
- ◆ Les sélections professionnelles (Loi Sauvadet),
- ◆ Les contractuels et les précaires,
- ◆ Les Risques Psycho Sociaux,
- ◆ Le Service public,
- ◆ Les moyens financiers du Grand Reims...

## Le Comité technique, un lieu d'affrontement avec l'employeur

Comme pour les CAP ou et le CHSCT, l'employeur tente de réduire les prérogatives du Comité Technique et des représentants du personnel (en 1er lieu ceux de la CGT):

- ◆ interdiction de prise de parole pour les suppléants,
- ◆ comptes rendus tardifs,
- ◆ délais restrictifs pour déposer des questions..

**Tout cela démontre que l'action unitaire de la CGT et de l'UFICT CGT est celle qui dérange l'employeur mu par une volonté permanente de réduire le coût de la masse salariale. Agents et cadres n'étant perçus que comme un coût.**

**Les comptes rendus de CT sont disponibles sur notre site:** <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/comptes-rendus-du-ct/>



## Nos candidat-e-s

- ◆ **Bruce Payen**, agent de maîtrise principal, Direction de la voirie, **secrétaire général de la CGT du Grand Reims**
- ◆ **Karim Lakjaâ**, directeur territorial, territoriale, Direction du développement économique, **secrétaire général de l'UFICT-CGT du Grand Reims**
- ◆ **Cathy Mézière**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, Pôle Fismes Ardres et Vesle
- ◆ **Laurence Chappellet**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'Urbanisme, Archéologie
- ◆ **Mickael Sanchez – Sanchez**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Anthony Dère**, agent de maîtrise principal, Direction des moyens mobiles
- ◆ **Marjorie Pietras**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Reims contact
- ◆ **Julien Thibault**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Sécurité civile
- ◆ **Martine Boschini**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction des ressources humaines
- ◆ **Nicolas Jarosz**, attaché territorial, Direction du développement économique
- ◆ **Florence Regnière**, attachée territoriale, Direction de l'eau et de l'assainissement
- ◆ **Philippe Manca**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la voirie
- ◆ **Rémy Thiebault**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la communication
- ◆ **Claudine Depoix**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Frédérique Tramolay**, rédactrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, Direction du protocole
- ◆ **Sabine Sanchez Sanchez**, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Mélanie Thiebault**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Corinne Cousinat**, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DSIT
- ◆ **Lida Mahtout**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux
- ◆ **Picard Nathalie**, ingénieure principale, Direction de l'eau et l'assainissement
- ◆ **Citerne Eric**, ingénieur en chef hors classe, Pole développement et service à la population
- ◆ **Tania Boucherie**, rédactrice principale de 2<sup>ème</sup> classe, Direction de l'eau
- ◆ **Dominique Lefort**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau
- ◆ **Corine Moreau**, ingénieure principale, Direction du Développement durable
- ◆ **Christophe Doucède**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA
- ◆ **Constance Bia**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens Généraux
- ◆ **Alain Ney**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement
- ◆ **Anabéla Da Silva**, adjoint administratif, Pôle nord champenois



# 35 candidat-e-s réuni-e-s sur les listes de la CGT et de l'UFICT-CGT



**Christophe Aubry**, ingénieur principal, Direction du développement économique



**Martine Boschini**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction des ressources humaines



**Constance Bia**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens Généraux



**Christophe Blanchet**, adjoint administratif, principal 2<sup>ème</sup> classe, Direction de l'urbanisme



**Tania Boucherie**, rédactrice principale de 2<sup>ème</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement



**Nicolas Bouquemont**, ingénieur principal, Direction des moyens mobiles



**Franck Breton**, technicien territorial, principal de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'urbanisme



**Laurence Chappellet**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'Urbanisme, Archéologie



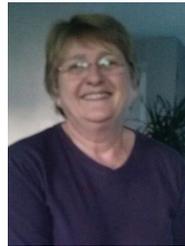
**Eric Citerne**, ingénieur en chef hors classe, Pole développement et service à la population



**Corinne Cousinat**, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DSIT



**Anabéla Da Silva**, adjoint administratif, Pôle nord champenois



**Claudine Depoix**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Moyens généraux



**Anthony Dère**, agent de maîtrise principal, Direction des moyens mobiles



**Christophe Doucède**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA



**Nicolas Jarosz**, attaché territorial, Direction du développement économique



**Karim Lakjaâ**, directeur territorial, Direction du développement économique



**Boris Lecoq**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement



**Dominique Lefort**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA



**Philippe Manca**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la voirie



**Lida Mahtout**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux

# 35 collègues à votre image qui s'engagent à porter votre voix



**Cathy Mézière**, ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe, Pôle Fismes Ardres et Vesle



**Corine Moreau**, ingénieure principale, Direction du Développement durable



**Alain Ney**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de l'eau et de l'assainissement



**Bruce Payen**, agent de maîtrise principal, Direction de la voirie



**Nathalie Picard**, ingénieure principale, Direction de l'eau et de l'assainissement



**Marjorie Pietras**, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Reims contact



**Frédéric Poupon**, attaché de conservation du patrimoine, Direction de l'Urbanisme, archéologie



**Julien Radin**, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, Direction de la voirie



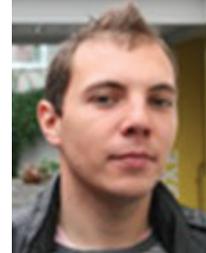
**Florence Regnière**, attachée territoriale, Direction de l'eau et de l'assainissement



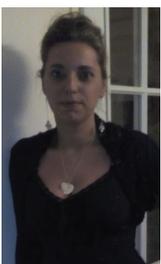
**Mickael Sanchez** – **Sanchez**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, DEA



**Sabine Sanchez** Sanchez, technicienne territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, DEA



**Julien Thibault**, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, Sécurité civile



**Mélanie Thiebault**, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, Moyens généraux



**Rémy Thiebault**, adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Direction de la communication



**Frédérique Tramolay**, rédactrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, Direction du protocole



**Sandra Vieira Neves**, attachée territoriale, Direction du protocole



## Modalités de vote le 6 décembre 2018

Pour voter, vous devez vous rendre au complexe René Tys de 8h à 17h. Vous avez le droit de venir sur votre temps de travail et d'utiliser une voiture service. Il y a 2 votes pour les titulaires (CAP et CT). Les non titulaires peuvent voter au CT. Munissez vous d'une pièce d'identité. En cas de souci: 06 28 07 40 54

# La CGT et l'UFICT-CGT en action

SI VOUS NE PAYEZ PLUS  
DE FONCTIONNAIRES,  
VOUS PAIEREZ  
DES ACTIONNAIRES

**FIER-E-S**  
D'ÊTRE  
FONCTIONNAIRES!

fédération  
des services  
publics  
**la**  
cgt



Mouvement social organisé par la CGT pour l'augmentation de 100 € et contre le RIFSEEP

Mouvement victorieux avec une prime de 400 € annuels et la neutralisation du RIFSEEP



Réunion d'information dans les services

Coordination des syndicats CGT des  
administrations territoriales rémoises



Manifestation contre la loi travail

Assemblée générale du personnel



# La CGT du Grand Reims, syndicat de luttes

## De la CCAR au Grand Reims

La CGT du Grand Reims a vu le jour avec l'ex CCAR. Elle a connu la transformation de celle-ci en CAR, puis en Reims métropole, son élargissement et enfin la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

## Le 1er syndicat en voix du Grand Reims

La CGT dispose ainsi d'élus en CAP, CT, et CHSCT, sans oublier le Comité d'Action Sociale, la commission médicale et le CSFPT.

## Un syndicat membre de la Fédération CGT des Services publics

Elle regroupe 80 000 adhérents organisés en syndicats dans leurs collectivités ou entreprises, pour défendre leurs intérêts d'agents et salariés du service public, en convergence avec les autres salariés, les usagers et les populations.

## Une centaine de syndiqués au Grand Reims

La CGT du Grand Reims rassemble une centaine de syndiqués représentatifs de toutes les filières, de tous les âges et de tous les sexes.

Cette diversité nous permet de vous représenter de la manière la plus efficace.

## Les droits des syndiqués

Chaque syndiqué dispose de droits:

- ◆ Droits de participer aux débats et aux décisions.
- ◆ Droit à l'information et la formation syndicale.

Tous les syndiqués peuvent ainsi participer aux :

- ◆ Assemblées du syndicat.
- ◆ Congrès du syndicat.

A ces occasions, ils peuvent être élus et se voir confier un mandat et des responsabilités au sein de la Commission exécutive voir au sein du bureau.

C'est dans ce cadre que sont élaborées, décidées et tranchées les positions, actions et luttes de la CGT et de l'UFICT-CGT du Grand Reims.

## Défendre le service public et ses agents

L'action principale de la CGT est la défense du service public, seul garant de l'intérêt général, de ses usagers et des droits des agents qui au quotidien produisent ce service public.

## Un local pour vous accueillir

La CGT dispose d'un local situé dans l'immeuble dit Max Rousseau.



L'UFICT – CGT (Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens) rassemble 8000 cadres territoriaux (A, B et Agents de Maîtrise) à l'échelle nationale.

### **53% en CAP B et 36% en CAP A au Grand Reims**

Au Grand Reims, l'UFICT- CGT rassemble 53 % des suffrages exprimés en catégorie B et 36% en catégorie A.

Syndicat représentatif, l'UFICT-CGT est présente en CAP A et B (6), en CT (1) ainsi qu'en CHSCT (4).

Les élu-e-s de l'UFICT et ses syndiqué-e-s y assurent un travail de défense des droits des agents, de conquêtes de nouvelles avancées sociales.

Ils contribuent également à défendre le service public et ses usagers.

### **Informier et rendre compte de notre mandat**

L'UFICT rend compte régulièrement de ses actions et analyses à travers :

- ◆ Son bulletin syndical « Piments rouges ».
- ◆ Ses informations syndicales électroniques (courriels).
- ◆ Son site internet.
- ◆ Ses tracts.
- ◆ Ses réunions d'informations syndicales.

### **Unité d'action avec le syndicat CGT**

Dans le cadre d'une unité d'action indéfectible avec le syndicat CGT, l'UFICT-CGT intervient sur de nombreuses questions comme la rémunération directe et indirecte, les carrières, la formation, les conditions de travail, les risques psychosociaux ou l'évolution de l'intercommunalité.

### **L'UFICT pour un management alternatif et humain**

L'UFICT-CGT constitue également une réponse aux dérives managériales imposées aux cadres et engendrant souvent des conflits éthiques : politique austéritaire visant à réduire le service public et l'emploi public et se traduisant par une dégradation des conditions de travail (à l'image du service commun des autorisations d'urbanisme) ; méthodes d'encadrement caporaliste niant la dignité humaine et l'autonomie dans le travail.

L'UFICT œuvre donc pour un management alternatif et humain.

### **Développer la démocratie sociale**

L'UFICT se veut un espace de démocratie sociale permettant la libre expression et le libre débat. Nous estimons avoir notre mot à dire sur notre travail dont le sens premier est la satisfaction des usagers en répondant à leurs besoins légitimes.

**ufict.cgt@grandreims.fr 06 28 07 40 54**

**Vidéo, le management au Grand Reims: <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/2018/11/video-sur-le-management-au-grand-reims/>**







### Pour la 1ère fois des listes syndicales respectant la représentation femmes—hommes

Pour faire progresser la représentation des femmes au sein des institutions représentatives du personnel, la loi du 17 août 2015 organise dorénavant une représentation équilibrée et alternée des candidatures portées par les organisations syndicales lors des élections du 6 décembre.

### 32 candidatures féminines pour 28 masculines sur les listes CGT et UFICT-CGT

Les listes CGT et UFICT—CGT comportent ainsi 32 candidatures de femmes pour 28 candidatures d'hommes. La CGT et l'UFICT-CGT n'ont pas attendu cette loi pour investir la question de l'égalité professionnelle. En témoignent nos publications: <http://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr/tag/egalite-femme-homme/>

### Propositions CGT pour gagner l'égalité

#### 1 >> La disparition des écarts de rémunérations et pensions :

La CGT exige la réduction de la part variable de la rémunération et l'augmentation du salaire indiciaire, des mesures de rattrapage pour tous les écarts avec un budget dédié, un droit à la retraite à 60 ans à taux plein et la revalorisation des pensions...

**2 >> La lutte contre la précarité et les bas salaires :** La CGT exige une loi de titularisation équitable pour tout.e.s les agent.e.s non titulaires et vacataires et revendique des nouveaux droits pour les non titulaires...

**3 >> La revalorisation salariale et la reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine :** La CGT exige la requalification des grilles indiciaires qui sous-valorisent les métiers et filières à prédominance féminine ;

**4 >> L'accès des femmes aux mêmes carrières que les hommes :** La CGT exige des données chiffrées précises sur les carrières des agent.e.s et des objectifs chiffrés de réduction des écarts ;

#### 5 >> La mixité des métiers :

La CGT revendique d'agir sur les représentations et les stéréotypes, sur les conditions de recrutement, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;

#### 6 >> La fin du « culte du présentisme » et de la mobilité imposée :

La CGT exige que les horaires de réunion soient fixés entre 9h et 18h maximum et sur les temps de présence des agent.e.s à temps partiel ;

#### 7 >> La lutte contre toutes les formes de sexisme et contre les violences faites aux femmes :

La CGT revendique de véritables plans de prévention, le traitement des signalements et des plaintes, l'accompagnement et l'information auprès des victimes, la mise en place d'un dispositif de protection pour garantir le droit au travail des victimes, permettre aux victimes d'être intervenant.e volontaire dans le cadre de la procédure disciplinaire, la reconnaissance en accident de travail ou de trajet, la mise en place d'outils d'évaluation des violences et d'un environnement non sexiste ;

#### 8 >> Des droits pour l'articulation vie privée, vie professionnelle :

Pour permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir du temps libéré pour leur parentalité, leurs loisirs, leurs engagements sociaux et sociétaux, la CGT revendique le droit à la déconnexion. La CGT exige la création de places en crèches et solutions de garde d'enfants à la hauteur des besoins ;

#### 9 >> Des droits pour la maternité et la parentalité :

La CGT revendique des droits à congés familiaux (enfants malades, rentrée scolaire, réunions parents-professeurs, aidants familiaux...), la rémunération au même titre que le congé maternité des arrêts maladie afférents à la grossesse et à la maternité, un congé paternité plus long, obligatoire et rémunéré en totalité... La CGT propose un congé parental mieux rémunéré et partagé entre les parents.



# Fiches filières

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 6 DÉCEMBRE 2018**

**la cgt**

**ANIMATEURS/TRICES, EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE**

**JE LIOTE CGT 2018**  
C'EST OFFICIEL  
AU GOUVERNEMENT

La filière animation existe depuis 1997 et les animateurs peuvent en effet évoluer dans leur carrière. Cependant, celle-ci limite à deux cadres d'emploi le déroulement de carrière, les catégories C et B.

Pour accéder à la catégorie A, les animateurs/trices sont contraints de passer le concours d'attaché option animation de la filière administrative.

Aujourd'hui, l'animation est la filière où l'on compte le taux de précarité le plus important, les animateurs qui interviennent dans les collectivités ont pour la plus grande majorité un statut de contractuel à temps partiel. La réforme des rythmes scolaires a généré l'aggravation des conditions de travail en raison de l'étalement des heures d'encadrement et du manque de moyens. Elle a provoqué également le plus grand plan de licenciement dans la Fonction Publique territoriale suite à son adoption.

Et pourtant, nous pouvons concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animateurs, être adossés à un personnel de service, participer à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation. Dans le domaine de la médiation sociale, nous contribuons au maintien de la cohésion sociale par le développement de partenariats avec les autres professionnels.

Malgré de moyens, les missions des animateurs sont restreintes à de la « garde-bonne ».

**En choisissant la liste CGT, nous nous donnons de la force pour revendiquer et gagner :**

- Une véritable reconnaissance statutaire de la qualification et des compétences des animateurs, et la création de la catégorie A pour la filière
- Un véritable plan de formation
- L'arrêt immédiat des faiscat-fonction et un passage en catégorie B de tous les directeurs d'accueil collectif de mineurs
- La réduction des taux d'encadrement (1 pour 8 de moins de 6 ans, 1 pour 12 à partir de 6 ans)
- La transformation de tous les contrats saisonniers et d'accroissement temporel d'effectif en contrat à durée déterminée
- Un plan de titularisation des CDD au bout de 2 ans maximum

**DÉFENDONS TOUS ENSEMBLE LE SERVICE PUBLIC DE L'ANIMATION !**

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**  
Un seul tour de scrutin, chaque voix compte !

**FIER-E-S !**  
SERVICE PUBLIC

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 6 DÉCEMBRE 2018**

**la cgt**

**FILIÈRE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS UNI.E.S POUR NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER !**

**JE LIOTE CGT 2018**  
C'EST OFFICIEL  
AU GOUVERNEMENT

Augmentation du temps de travail, flexibilité à outrance, précarisation des travailleurs, suppression du volet préventif avec le morcellement des CHSCT, les réformes successives, bien loin de répondre aux préoccupations des travailleurs et de leur protection, veulent nous imposer des reculs sans précédents, notamment avec la loi travail et les lois Macron qui permettent aux entreprises et aux collectivités de faire la loi.

Pour l'ensemble des acteurs de notre filière, cela tourne à une véritable crise plus noire dans le monde du travail, les conséquences de leur recul sont catastrophiques. Nous sommes et serons tous autour de nous des collègues de travail « Casals », « brêles » par de longues années de labeur (hèmes, discards, tendinites, troubles musculo squelettiques, maladie pulmonaire, cancers etc...) et ceid pour le reste de leur vie, et beaucoup trop sont malheureusement partis avant même d'avoir su connaître le goût de la retraite, arrivés trop tardivement... ayant donc perdu leurs vies à la gagner.

**En choisissant la liste CGT, nous nous donnons de la force pour revendiquer et gagner :**

- Le retour en gestion publique de la collecte et du traitement des déchets.
- Son développement pour assurer la gestion et le traitement sur le territoire de l'ensemble des déchets produits et de manière propre, (création de centaines de milliers d'emplois)
- Un départ à la retraite à 50ans (catégorie inamovible) à taux plein pour les missions les plus pénibles et insalubres (bonification de 3ans et 4 mois tous les 5 ans), avec la possibilité d'un départ anticipé au prorata des années passées.
- Un départ à la retraite à 55ans (catégorie active) à taux plein pour tous les acteurs de la filière (bonification de 3ans et 8 mois tous les 5 ans), avec la possibilité d'un départ anticipé au prorata des années passées.
- Un déroulement de carrière accéléré permettant de bénéficier d'une retraite anticipée équivalente à une carrière classique.
- Un suivi médical adapté aux risques encourus par les personnels, (à minima annuel)
- Le maintien des CHSCT pour maintenir un niveau de prévention et d'intervention à la hauteur des risques encourus.
- Une gestion humanitaire responsable accompagnant par la formation et l'évolution de carrière les agents de l'embauche à la retraite.

Surtout les grands groupes qui se font de « For d'ur » sur nos ordres, imposent une gestion publique et écologiquement responsable de nos déchets, reconnaissons la pénibilité de l'ensemble des acteurs de la filière, faisons de cette filière une filière d'avenir autant pour l'emploi que pour notre planète !

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**  
Un seul tour de scrutin, chaque voix compte !

**FIER-E-S !**  
SERVICE PUBLIC

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 6 DÉCEMBRE 2018**

**la cgt**

**ATSEM, POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE**

**JE LIOTE CGT 2018**  
C'EST OFFICIEL  
AU GOUVERNEMENT

Avec même que la réforme des rythmes scolaires a conduit de puis plusieurs années les Atsem à prendre une place de plus en plus importante auprès des enfants, les Atsem ne laissent cependant aucune reconnaissance de leurs missions éducatives.

Le passage possible (soit par concours ou examen professionnel) en agent de maîtrise (catégorie C+) ou à l'initiative (catégorie B) ne répond en rien à l'évolution de carrière des Atsem au sein de leur cadre d'emploi et de la filière médico-sociale. De plus, seule une infime partie de ces personnels pourra y prétendre.

Les Atsem ne souhaitent pas devenir animateurs ni changer de filière. Mais autre reconnaissance nécessaire comme Atsem ! Rappelez que l'immense majorité est diplômée du CAP Petite Enfance et que la filière technique ne correspond en rien à leur métier.

Aucune reconnaissance des grilles salariales actuelles des Atsem n'apparaît dans ces décrets. À l'inverse, ceux-ci réaffirment que l'entretien des locaux reste une mission centrale au métier. Pour la CGT, cette mission doit être exclusivement assurée par les adjoints techniques et non des Atsem.

**En choisissant la liste CGT, nous nous donnons de la force pour revendiquer et gagner :**

- L'amélioration des conditions d'emploi
- Un taux d'encadrement légitimé nationalement sur les temps périodiques et de restauration scolaire
- Une Atsem à temps plein par classe, à minima
- Une formation professionnelle tout au long de la carrière
- Une réelle intégration dans l'équipe éducative
- La reconnaissance immédiate des missions éducatives des Atsem sur le terrain, conformément au référentiel de compétences du CAP Petite Enfance
- Une véritable évolution professionnelle par un déroulement de carrière sur deux catégories (C et B)
- La reconnaissance de la pénibilité (inscription du cadre d'emploi des Atsem en catégorie active auprès de la CNRACL (départ anticipé à la retraite sans décote)
- La reconstruction des carrières suite aux Accords

**POUR PRÉPARER L'AVENIR DE NOS ENFANTS, IL FAUT AMÉLIORER LE PRÉSENT DES ATSEM !**

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**  
Un seul tour de scrutin, chaque voix compte !

**FIER-E-S !**  
SERVICE PUBLIC

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES - 6 DÉCEMBRE 2018**

**la cgt**

**PERSONNELS DE LA VOIRIE**

**JE LIOTE CGT 2018**  
C'EST OFFICIEL  
AU GOUVERNEMENT

Les différentes réformes gouvernementales (loi NOTRE...) et les transferts de compétences à tout va ont mis à mal nos missions, décapé nos services et sont même un peu plus les agents du domaine public routier, les problèmes sont devenus insurmontables et les inégalités des agents sont les mêmes partout, surtout en ce qui concerne l'actualisation de leur nombre de nos missions.

Les accidents mortels routiers de mission représentent environ 30% des accidents mortels du travail. Les atteintes à la santé de nos agents de nos collectivités nous anéantissent.

- à analyser précisément chaque dossier,
- à définir en réaction les stratégies mises en place,
- à prévenir les catastrophes et leur fournir les moyens (documentaires, humains, ou autres) pour stopper ou limiter les effets de ces réformes.

**En choisissant la liste CGT, nous nous donnons de la force pour revendiquer et gagner :**

- un cadre national d'entretien du réseau routier, ce qui permettra d'avoir des garanties minimales sur la réalisation de ces entretiens afin que ce réseau routier soit de même qualité sur tout le territoire quel que soit le gestionnaire,
- la présence d'un service public de qualité et de proximité pour l'entretien du patrimoine routier, avec des personnels sous statut public,
- l'arrêt des extorsions à tout va de nos missions,
- un régime indemnitaire égal pour tous les agents intervenant sur le domaine public routier,
- la suppression des rôles « promus-promouvables »,
- l'arrêt des suspensions massives de postes,
- l'obligation de « valage à 2 » dans toutes les collectivités afin de garantir la sécurité des agents intervenant en visibilité hivernale,
- l'augmentation du taux d'indemnisation des agents,
- le positionnement de tous les agents territoriaux intervenant sur le domaine public routier dans la catégorie active, avec effet rétroactif, ainsi que l'attribution de la bonification de 25% des années passées dans cette catégorie pour permettre à tous ces personnels de partir avec une retraite décote, voire une retraite anticipée en reconnaissance de la dangerosité de leurs missions,
- un suivi médical annuel pour tous les personnels intervenant sur la voirie ouverte à la circulation et non tous les 24 mois comme le fixe le décret 2012-135 du 30/01/2012,
- une formation adaptée aux métiers et aux missions de la route,
- une installation de chronotachygraphes homologués sur tous les véhicules, afin d'éviter les dérives sur le temps de travail.

**VOTER CGT C'EST VOUS DONNER LES MOYENS DE DÉFENDRE VOS DROITS ET VOS INTÉRÊTS POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ.**

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**  
Un seul tour de scrutin, chaque voix compte !

**FIER-E-S !**  
SERVICE PUBLIC

A télécharger ici: <http://ufictgrandeirems.reference-syndicale.fr/telechargementsfilieres>



# La CGT et l'UFICT CGT, vos outils pour mieux vous défendre.

Le syndicat est un lieu de Liberté permettant aux agents et cadres de s'organiser et agir pour faire valoir et obtenir des droits et avancées.

Être syndiqué-e à la CGT ouvre Le :

**Droit de participer et de décider:** La CGT fait le choix de la démocratie. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite .

**Droit de se former syndicalement:** Chaque syndiqué a le droit de s'absenter 12 jours par an de formation syndicale. La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales....

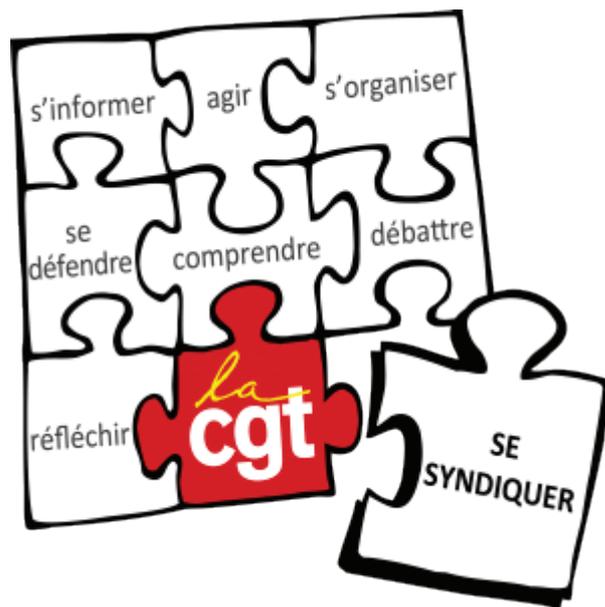
**Le Droit à l'information:** La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

**Pourquoi une cotisation syndicale ?**

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué **matérialise l'appartenance à la CGT** et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant.

**POUR ADHERER, CONTACTEZ-NOUS.**

[ufict.cgt@grandreims.fr](mailto:ufict.cgt@grandreims.fr) 06 28 07 40 54



**Vincent Chatillon:** « Chef de projet informatique à la DSIT, je m'intéresse aux évolutions induites par le numérique sur le travail, notamment les enjeux du télétravail et du droit à la déconnexion. L'U-

FICT-CGT est très investie sur ces sujets. **Son projet de management alternatif humain** constitue une valeur à laquelle j'adhère ».

**Laurence Chappellet:** « j'ai rejoint la CGT du Grand Reims pour lutter contre les injustices, pour défendre le service public et le statut de la fonction publique. **La CGT est un outil de résistance où je me retrouve avec d'autres** ».



**LE DÉGEL  
DU POINT  
D'INDICE**

**UNE EXIGENCE  
PLUS QUE  
JAMAIS  
URGENTE**



**Point d'indice :**  
**4,686 €**  
au 1<sup>er</sup> février 2017

**contre 5,379 €**  
s'il avait suivi l'évolution de l'inflation (hors tabac) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000

**Perte de pouvoir  
d'achat : 14,8 %**

**Par exemple :**  
Pour un adjoint administratif de catégorie C :  
**-254 € par mois**  
Pour un secrétaire administratif de catégorie B :  
**-345 € par mois**  
Pour un attaché de catégorie A :  
**-460 € par mois**